



Délibération
N° 2024-029

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 : AJUSTEMENTS LIÉS À LA DISSOLUTION DU SYNDICAT TV DI LOTA

Date de la convocation : 25/07/2024

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnelement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 8	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu' à la demande de la trésorerie, il y a lieu de reprendre les 2 délibérations d'affectation du résultat adoptées lors de la séance du 9 avril 2024, afin de fusionner les résultats de la Commune (exercice 2023) et du syndicat TV di Lota (part affectée à la Commune de San Martino di Lota).

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DÉCIDE

- De modifier la décision d'affectation de résultat selon le tableau suivant :

○ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023			
	situation hors dissolution du syndicat	résultat issu de la dissolution du syndicat TV di Lota (part de la Commune de San Martino di Lota) à reporter en DM2 2024	Fusion des résultats-affectation corrigée du résultat
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :	426 528,23 €	10 601,16 €	437 129,39 €
B-Résultats antérieurs reportés (002 du C.A.):	741 381,36 €		741 381,36 €
C-Résultat de fonctionnement à affecter (A+B) :	1 167 909,59 €	10 601,16 €	1 178 510,75 €
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement (001):	1 148 938,51 €	161 757,13 €	1 310 695,64 €
E-Solde des RAR :	- 1 567 355,75 €		- 1 567 355,75 €
F- Besoin de financement (=D+E) :	418 417,24 €		256 660,11 €
Affectation : C=G+H :			
G – Affectation en réserves R1068 en investissement :	418 417,24 €		256 660,11 €
H – Report en fonctionnement : R002	749 492,35 €	172 358,29 €	921 850,64 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

